

DATE DE CONVOCATION : 04 Septembre 2026
DATE D’AFFICHAGE : 04 Septembre 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 19
NOMBRE DE VOTANTS : 23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Yannick DEU, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Carole BOSQUET

PRÉSENTS : Mme TEMPERVILLE Christine, M. LEHMANN Wolfgang, Mme LEGRAND Delphine, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme GUILBERT Maggy, Mme LEBLANC Vanessa, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. LECAT Gilles, M. LENNE Yannick, Mme LISE Juliette, Mme MANSEL Danielle, M. VANGROOTENBRUELE Alvin, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, M. DESCHODT Daniel, M. DUCROCQ Joël.

ABSENTS : M. DUCATEZ Nicolas (procuration à M. le Maire). Mme GUILBERT Valérie (procuration à Mme Christine TEMPERVILLE), M. SEUX Stéphane (procuration à Mme Juliette LISE). Mme CADET Delphine (procuration à M. Joël DUCROCQ).

N° 2026/050 INSTAURATION DES INDEMNITES DE FONCTION DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Afin de pouvoir continuer à améliorer le cadre de vie des habitants, il convient de désigner 3 Conseillers municipaux délégués.

Monsieur le Maire souhaite nommer à ces postes Madame GUILBERT Maggy sera déléguée aux affaires sociales, au logement et à la famille, Monsieur BERTHELEMY sera délégué aux bâtiments, au gros œuvre et à l’urbanisme et Mme LEBLANC Vanessa, sera déléguée aux sports et à l’événementiel. Leur nomination prendra effet à compter du 14 septembre 2026 et fera l’objet d’un arrêté du Maire.

Le conseil municipal est quant à lui sollicité pour instaurer leur indemnité de fonction.

Il est rappelé que les conseillers municipaux auxquels le maire délègue une partie de ses fonctions en application des articles L2122-18 et L 2122-20 peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans les limites de l’enveloppe globale.

Compte tenu des délégations confiées, Monsieur le Maire propose l’instauration d’une indemnité de 14% de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Conseil,

Après délibération,

Et vote, à l’unanimité,

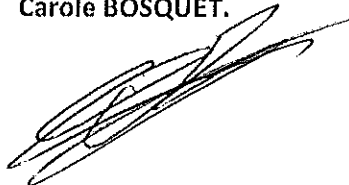
- Décide d’instaurer une indemnité de 14% de l’indice brut terminal de l’échelle indiciaire de la fonction publique au conseiller municipal délégué.

- Dit que cette indemnité de fonction sera versée à M. Matthieu BERTHELEMY, Mme GUILBERT Maggy et Mme LEBLANC Vanessa, conseillers municipaux délégués à compter du 14 septembre 2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Yannick DEU.

